

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

Le sept avril deux mil vingt-deux à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Conformément aux directives gouvernementales relatives à la lutte contre le coronavirus. Toutes les précautions d'hygiène ont été prises pour garantir la sécurité des conseillers et des personnels municipaux nécessaires à la réunion

Date de convocation : 30/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

- Aude BOCQUET - Bruno CASEZ - Alain COYOT- Marie-Françoise DELLOUE - André-Marie FORRIERRE - Isabelle GALLOIS - Maïté LEFEBVRE- -Jérôme MELI- Agnès PETYT - Michel PETYT- Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM- Christine WAYEMBERGE - Yves WAYEMBERGE

Absents excusés : Chantal MAILLY qui donne procuration à Jérôme MELI

Pascale BENGIN qui donne procuration à Isabelle GALLOIS

Marlène BACQUET qui donne procuration à Yves WAYEMBERGE

Laurent HUTIN qui donne procuration à Christine WAYEMBERGE

Damien LECOMPTE

Absents :

Quorum fixé à 10 _ **14** _ **conseillers présents** (_ **18** _ *pour les votes car 3 procurations*)

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H50

Aude BOCQUET est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 (délibération 2022-020)

Le Maire fait procéder au vote sur le compte de gestion 2021 après avoir confirmé que les comptes sont conformes aux comptes de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021, établi par Madame BASQUIN, Trésorier Municipal

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (délibération 2022-021)

Le Maire donne la présidence de la séance au Doyen d'âge, Marie-Françoise DELLOUE et quitte la salle. Marie-Françoise DELLOUE présente le compte administratif 2021 établi par le maire.

La section de fonctionnement fait apparaître **un excédent de l'année de 270 254,11 €** et la section d'investissement **un déficit de l'année de 55 096.64 €.**

Il fait constater les résultats de clôture qui sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement de clôture	502 785.62	€
- Déficit d'investissement de clôture	- 77 242.21	€
- Crédits reportés 2021	0	€
- Excédent global disponible	425 543.41	€

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2021.

Monsieur MELI revient dans la salle du conseil et reprend la présidence de la séance.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2021 (délibération 2022-022)

Pour équilibrer le budget le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats (article L 2311-5 du CGCT) comme suit :

- de reprendre le déficit reporté de la section d'investissement **au compte 001 DEFICIT REPORTE 77 242.21 €.**

- couvrir le besoin de financement **au compte 1068 d'un montant de 77 242.21€**

- de reprendre l'excédent 2021 disponible au compte 002 d'un montant de **425 543.41 €.**

4. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022 (délibération 2022-023)

Le conseil à l'unanimité fixe les taux 2022 comme suit (mais précise que le taux communal reste inchangé) :

- Taxe foncière sur le bâti : **36.88%** (inchangé)
- Taxe foncière sur non bâti : **44.14%** (inchangé)

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (*délibération 2022-024*)

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 tel que présenté. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **1 769 528.41 €** et la section d'investissement à la somme de **2 326 042.21 €**.

QUESTIONS DIVERSES

A- AJOUT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION « SALLE DU CHATEAU » (*délibération 2022-025*)

Monsieur Michel PETYT souhaite participer à la commission « salle du château ». Le conseil accepte sa demande à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 20h30

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,